

## Budget 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente un budget 2024 déficitaire, soit :

Produits	Fr.	4'857'650.00
Charges	Fr.	<u>5'301'970.00</u>
Excédent de charges	Fr.	444'320.00
		=====

Vous trouvez les informations principales dans le dossier du budget ci-joint avec des commentaires insérés directement en dessous des comptes présentant une différence significative avec le budget 2023. De plus, quelques explications complémentaires vous sont apportées ci-dessous.

### 110 Administration et 190 Service informatique

MCH2 pour les communes vaudoises (extrait du site du Canton de Vaud) :

« En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

*Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. »*

MCH2 a déjà été adopté par tous les Cantons et par la plupart des communes suisses. Les communes vaudoises sont donc quasiment les dernières à passer sur ce nouveau modèle et doivent le faire d'ici à 2027. La Municipalité et la bourse communale ont choisi 2026 comme année de passage ce qui implique de commencer les travaux en vue de la migration en 2024. Plusieurs cours et séances d'information sont prévus dès 2024 afin de se former à ce nouveau modèle et afin que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

D'autre part, notre administration rencontre des difficultés croissantes avec notre fournisseur informatique actuel. Il est également envisagé de procéder à un changement de fournisseur informatique. Ce changement inclura le matériel, l'hébergement des données, des logiciels courants et des logiciels de gestion communale. Il est préférable d'effectuer cette migration vers un nouveau fournisseur avant notre passage à MCH2 pour limiter la surcharge de la bourse et ne pas trop désorganiser le travail de l'administration.

Un montant de Fr. 60'000.00 a donc été prévu sur le budget 2024 pour la reprise et la migration des données, la formation des utilisateurs ainsi que pour les modules et applications métiers. A ce jour, le choix du fournisseur ainsi que le calendrier exact ne sont pas encore clairement définis mais des informations pourront vous être transmises lors de notre séance du conseil général du mois de novembre.

## 210 Projections de recettes fiscales

Les recettes fiscales de ces dernières années subissant des variations importantes en fonction de corrections apportées sur les acomptes de certains contribuables, nous avons choisi de vous proposer une estimation calculée sur une moyenne des cinq dernières années comme pour l'estimation des impôts conjoncturels.

Il est à relever qu'en baissant (ou augmentant) de quelques centaines de milliers de francs les revenus d'impôts des personnes physiques on impacte directement à la baisse (ou à la hausse) le montant à verser pour la péréquation intercommunale et la participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale) d'un montant quasi identique.

## 220 + 730 Péréquation intercommunale et cohésion sociale (ex-facture sociale)

Comme d'habitude, le calcul relatif au financement de la cohésion sociale ainsi qu'à l'alimentation du fonds de péréquation a été effectué sur la base des projections des recettes fiscales pour l'année 2024.

## 450 Ordures ménagères

Le compte concernant les ordures ménagères est affecté, c'est-à-dire qu'il doit être à l'équilibre. Depuis quelques années, nous nous interrogeons sur la possibilité de baisser la taxe déchets car celle-ci couvre de manière trop importante les charges liées à ce compte affecté et qui ne devrait donc pas faire de bénéfice. Cette baisse interviendra donc en 2024 et est prise en compte dans le calcul des revenus de la taxe déchets.

## Divers travaux d'entretien (comptes par nature 314 et 315)

La Municipalité souhaiterait procéder en 2024 à une série de travaux d'entretien plusieurs fois reportés :

- Réaménagement des bords de la route de Lully (Fr. 15'000.00)
- Remise en état des pavés devant la Maison de commune (Fr. 4'000.00)
- Réaménagement des talus ouest et sud autour de la Maison de commune (Fr. 15'150.00)
- Pose de moustiquaires au bâtiment communal (Fr. 3'500.00)

Les frais d'entretien totaux planifiés dans les divers dicastères se montent à Fr. 222'100.00 (Fr. 179'800.00 au budget 2023).

## 500, 510, 520. Scolaire et parascolaire

Les coûts du scolaire et du parascolaire ont été budgétés sur la base des chiffres fournis par l'ASISE et l'AIRADT et validés par leur conseil intercommunal respectif. Pour le parascolaire, la participation de la Commune sur la part de la garde non prise en charge par les parents est ajoutée.

## Amortissements et intérêt de la dette

### Intérêts passifs

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 95'650.00.

### Intérêts passifs :

Le dernier emprunt de la Commune de Lussy-sur-Morges se montera à Fr. 110'000.00 au début 2024. Il arrivera à échéance en février 2024 et sera remboursé. Il n'y a donc plus d'intérêts passifs.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, le vote suivant :

### Le Conseil général de Lussy-sur-Morges,

- vu le préavis municipal
- vu le projet de budget 2024
- entendu le rapport de la commission de gestion/finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

F. Geoffroy

La boursière :

A. Delay

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023.  
Préavis déposé devant le Conseil général en séance du 23 novembre 2023.

**Délégué municipal** : M. Frédéric Geoffroy, Syndic

**Membres de la commission Gestion-Finances** :

M. Laurent Bataillard, Président  
Mme Cristina Hegi, M. Patrick Ducret  
M. Pierre-Michel Gicot (suppléant)